

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1983

29 août 2011

SOMMAIRE

A-DGZ 11-Fonds SICAV-SIF	95148	Herculean CC S.à r.l.	95175
Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM)	95168	Hottinger International Fund	95172
Autostrade Participations S.A.	95166	IKB International	95145
Avere Asset Management S.A.	95138	Inter Ikea Holding S.A.	95161
Cornerstone Düsseldorf Holdings	95156	Japan Dynamic Fund	95166
DMM	95138	KB Lux Special Opportunities Fund	95139
East Holding S.A.	95145	KPMG Lux S.à r.l.	95140
Esso Luxembourg	95156	KPMG Lux S.à r.l.	95148
Etilux Luxembourg S.A.	95170	KPMG Peat Marwick	95151
European Kyoto Fund	95157	KPMG Peat Marwick	95140
European Sicav Alliance	95157	KPMG Tax	95140
Eventus S.A.	95164	Krateos S.A.	95179
ExxonMobil International Services	95165	LSP International Holdings S.à r.l.	95173
ExxonMobil Luxembourg et Cie	95165	Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l.	95176
ExxonMobil Luxembourg UK	95165	McWane Luxembourg IP, S.à r.l.	95157
ExxonMobil Netherlands Holdings	95171	MFountain Selected Fund Series	95145
f 2f S.A.	95158	Monier Special Holdings S.à r.l.	95171
Foncière de Bagan S.A.	95171	Neunheuser S.à r.l.	95174
Fonds Massinissa Lux	95172	Nippon Capital TMK Investments S.à r.l.	95162
Fortuna Select Fund	95139	Professionnels du Risk Management (PRiM) LUXEMBOURG	95168
Gecos Finance S.A.	95165	RCP Germany S.à r.l.	95154
Geminus S.A.	95173	RIM Global	95144
German Ground Lease Finance II S.A.	95173	Roosevelt USD Asset Sicav	95184
German Ground Lease Finance S.A.	95173	Steinberg Capital S.C.A., SICAR	95184
Gf & Partners S.A.	95176	Twist Beauty S.à r.l.	95164
Gf & Partners S.A.	95176	Vescore FONDS	95139
Gf & Partners S.A.	95176	Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR	95184
Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA	95184		
Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA	95183		
Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A.	95184		

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

—
Please be informed that in accordance with article 67, 5th paragraph of the Luxembourg law, the meeting convened on August 23, 2011 has been adjourned, while in session, to four weeks.

Accordingly the shareholders are convened to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

of Avere Asset Management S.A. that will be held at the registered office in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg on 20/09/2011 at 15.00 o'clock with the following Agenda:

Agenda:

1. Removal of the following persons as directors of the Company with immediate effect:
 - Mrs Sonja Bemtgen, residing professionally at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Mrs Stéphanie Bouju, residing professionally at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and
 - Mrs Virginie Derains, residing professionally at 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Appointment of the following persons as directors of the Company with immediate effect and for a period of three years:
 - Mr Riccardo Moraldi;
 - Mr Vincent Cormeau; and
 - Mr Bertrand Michaud.
3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011119621/25.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DMM aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 6 septembre 2011 à 12 heures 30

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2011
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2011
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 2 septembre 2011 auprès de DMM, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société ou peut leur être envoyé sans frais sur simple demande.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011117985/755/29.

Vescore FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 139.568.

Die Aktionäre der Vescore Fonds werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

am Mittwoch, dem 14. September 2011, um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingeladen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Einführung eines neuen Artikels in die Statuten, zwischen den 28. und 29. Artikel der aktuellen Satzung.
2. Neunummerierung der Artikel.
3. Einführung der Referenz vom Gesetz vom 17. Dezember 2010, welche das Gesetz vom 20. Dezember 2002 ablöst, und somit Anpassung von Artikel 3, 17, 26, und 30 (früher Artikel 29) der Satzung.
4. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 13. September 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Es besteht ein Quorum für die außerordentliche Generalversammlung. Die außerordentliche Generalversammlung ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011120739/24.

KB Lux Special Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 64.347.

The shareholders are hereby invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 14 September 2011 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Intermediary report of the liquidator on the monitoring of the liquidation;
2. Presentation of the plan of realisation of the remaining assets in the secondary market;
3. Approval of the shareholders on the points 1 and 2.

The shareholders are advised that a quorum of 50% is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken with a 2/3 majority of the votes expressed at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least one business day before the meeting with KBL European Private Bankers S.A., boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Liquidators.

Référence de publication: 2011121250/755/19.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 88.201.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui doit se tenir le 09 septembre 2011 à 14.30 h au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises

2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 avril 2011
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Auditeurs pour l'exercice clôturé au 30 avril 2011
5. Nominations statutaires
6. Rémunération Dirigeants
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 05 Septembre 2011 auprès de FORTUNA SELECT FUND, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Maud Bottger.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011118499/755/25.

KPMG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of the month of August.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- KPMG Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149133,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, Financial Director, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney-in-fact of KPMG Lux S.à r.l. by virtue a proxy dated on 16 August 2011;

- KPMG Peat Marwick, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 35470,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Peat Marwick by virtue of a proxy dated on 16 August 2011;

- KPMG Tax, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 50.868,

hereby represented by Mr Carlo JENTGEN, prenamed, acting as attorney-in-fact of KPMG Tax, by virtue a proxy dated on 16 August 2011;

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing persons, acting as stated here above, have requested the notary to record the following merger proposal:

I. Absorbing Company. KPMG Lux S.à r.l. (here after "KPMG Lux") is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12.502,-), incorporated on 30 October 2009 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, dated 1 December 2009, number 2338, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149133; the articles of incorporation have been amended for

the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C, (the "Absorbing Company").

II. Companies Being Absorbed.

1. KPMG Peat Marwick is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of one hundred and forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143.800,-), incorporated on 14 December 1990 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, dated 9 April 1991, number 171, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 17 August 2011, not yet published in the Mémorial C,

2. KPMG Tax is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, with a share capital of twenty-five thousand euro (EUR 25.000,-), incorporated on 17 March 1992 as a société civile particulière pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, dated 7 September 1992, number 385, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.868; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated 4 November 2009, published in the Mémorial C, dated 18 December 2009, number 2467,

(the "Companies Being Absorbed").

The Absorbing Company is the sole shareholder of the Companies Being Absorbed.

The Absorbing Company and the Companies Being Absorbed are collectively referred as the "Companies".

III. Merger. The board of managers of each of the Companies has approved on 25 July 2011 the Merger by way of absorption of the Companies whereby, following their dissolution without liquidation, the Companies Being Absorbed will transfer to the Absorbing Company all their assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and this Merger Proposal (the "Merger").

The board of managers of the Absorbing Company has resolved to propose to the shareholders of the Absorbing Company to change the name of the Absorbing Company into KPMG Luxembourg.

All the assets and liabilities belonging to the Companies Being Absorbed (known or not known) as of the Effective Date of the Merger will, ipso jure, both as between the Companies and vis-à-vis third parties, be transferred to the Absorbing Company in accordance with, and subject to, article 274 of the Law.

It must be noted that the assets and liabilities to be transferred by KPMG Peat Marwick to the Absorbing Company in connection with the Merger shall include those assets and liabilities to be acquired by KPMG Peat Marwick in connection with the contemplated merger between KPMG Peat Marwick as absorbing company, and the companies being absorbed KPMG Audit, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103590, KPMG Advisory, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.597 and KPMG, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103065 whereby following their dissolution without liquidation, KPMG Audit, KPMG Advisory and KPMG will transfer to KPMG Peat Marwick all their assets and liabilities.

In compliance with article 279 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the merger is not subject to approval by the general meeting of the merging companies, except with respect to KPMG Lux only, in the case that shareholders representing at least five per cent of the corporate capital in KPMG Lux so require.

IV. Effective Date of the Merger from an accounting point of view. From an accounting point of view, the Merger shall be considered effective and the operations of the Companies Being Absorbed shall be treated as being forthwith carried out by and on behalf of the Absorbing Company as from 1 October 2011 (the "Effective Date of the Merger").

V. Advantages. No special advantages will be granted to the managers of the Companies in connection with or as a result of the Merger.

The Companies Being Absorbed have not issued, to any person, any securities other than the shares held by the Absorbing Company in the share capital of the Companies Being Absorbed.

VI. Employees. No change to the employment conditions of the Companies' employees as a result of the Merger has been foreseen and, in accordance with Luxembourg law, the rights and obligations of the Companies Being Absorbed under the employment agreements and the employment relationships to which they are a party will be automatically transferred to the Absorbing Company.

The Absorbing Company will, as of the Effective Date of the Merger, automatically become the employer of the transferred employees.

The Absorbing Company will continue to observe all vested rights that the transferred employees have acquired during their employment with the Companies Being Absorbed.

VII. Bank accounts and Commitments. All the bank accounts and commitments belonging to the Companies Being Absorbed as of the Effective Date of the Merger will be transferred to the Absorbing Company.

VIII. Cancellation of the shares and Dissolution without liquidation of the Companies Being Absorbed. As from the Effective Date of the Merger, the shares held by the Absorbing Company in the Companies Being Absorbed will be cancelled and the Companies Being Absorbed will cease to exist.

IX. Conditions and Obligations. As provided for here above, the transfer of all the assets of each of the Absorbed Companies to KPMG Lux is agreed in consideration of KPMG Lux taking over all the liabilities of KPMG Peat Marwick and KPMG Tax respectively.

Therefore, pursuant to the provisions of article 268 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the creditors of KPMG Peat Marwick and KPMG Tax respectively, whose receivable is before the date of publication of this merger proposal will be able to request the creation of a security within the two months following such date of publication of this merger proposal.

In addition, the transfer of all the assets is agreed on subject to the following conditions:

- KPMG Lux shall take over all the assets and rights transferred as they are at the Merger's effective date.
- KPMG Lux shall bear and pay all taxes and duties, as well as all expenses and costs of whatever nature that are related to the assets and rights transferred.
- KPMG Lux shall purely and simply substitute KPMG Peat Marwick and KPMG Tax in the rights and obligations pursuant to all contracts, agreements entered into with third parties.
- KPMG Lux shall be purely and simply be subrogated in all rights, claims, mortgages, pledges, privileges, personal or in rem warranties and securities that may be attached to the receivables that are transferred to it.

KPMG Lux shall proceed to, as the case may be, all the necessary or useful formalities to give effect to the merger towards third parties to the transfer of all the assets and the obligations by the Absorbed Companies.

X. Costs and Expenses. The Absorbing Company shall bear all costs, charges and expenses relating to the present agreement.

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed is estimated to be approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500).

The undersigned notary declares that the foregoing merger proposal is validly and legally made pursuant to article 271 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- KPMG Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 149133,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de KPMG Lux S.à r.l. en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 août 2011.

- KPMG Peat Marwick, a société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 35470,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Peat Marwick en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 août 2011.

- KPMG Tax, a société à responsabilité limitée une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 10, rue Antoine Jans, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et Société de Luxembourg sous le numéro B 50.868,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo JENTGEN, prénommé, agissant en tant que mandataire de KPMG Tax en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 16 août 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes représentées comme mentionné ci-dessus ont requis le notaire soussigné d'enregistrer le projet de fusion suivant:

I. Société Absorbante. KPMG Lux S.à r.l. (ci-après dénommée "KPMG Lux"), une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2338 du 1^{er} décembre 2009, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbante").

II. Sociétés Absorbées.

1. KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante trois mille huit cent euros (EUR 143.800,-), constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 171 du 9 avril 1991, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 août 2011, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (la "Société Absorbante").

2. KPMG Tax, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), constituée sous la forme d'une société civile particulière suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 385 du 7 septembre 1992, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.868; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2467 du 18 décembre 2009,

(les "Sociétés Absorbées").

La Société Absorbante est le seul associé des Sociétés Absorbées.

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont désignées collectivement les "Sociétés".

III. Fusion. Le conseil de gérance de chacune des Sociétés a approuvé le 25 juillet 2011 la fusion par absorption des Sociétés par laquelle, suite à leur dissolution sans liquidation, les Sociétés Absorbées transféreront à la Société Absorbante tous leurs actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et du présent Projet de Fusion (la "Fusion").

Le conseil de gérance de la Société Absorbante a décidé de proposer aux associés de la Société Absorbante de changer la dénomination de la Société Absorbante en KPMG Luxembourg.

Tous les actifs et passifs appartenant aux Sociétés Absorbées (connus et inconnus) à la Date Effective de la Fusion seront, ipso jure, à la fois entre les Sociétés et vis-à-vis des tiers, transférés à la Société Absorbante conformément à et sous réserve de l'article 274 de la Loi.

Il doit être noté que tous les actifs et passifs qui seront transférés par KPMG Peat Marwick à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion doivent comprendre les actifs et passifs que KPMG Peat Marwick doit acquérir conformément à la fusion prévue entre KPMG Peat Marwick comme société absorbante et les sociétés absorbées KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, KPMG Advisory, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.597 et KPMG, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103065, lesquelles transféreront, à la suite de leur dissolution sans liquidation, tous leurs actifs et passifs à KPMG Peat Marwick.

Conformément à l'article 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, la fusion n'est pas soumise à l'approbation par l'assemblée générale des sociétés qui fusionnent, à l'exception de KPMG Lux, à moins que les associés représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital social de KPMG Lux l'exigent.

IV. Date Effective de la Fusion d'un point de vue comptable. D'un point de vue comptable, les opérations des Sociétés Absorbées seront traitées comme étant effectuées par et pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} octobre 2011 (la "Date Effective de la Fusion").

V. Avantages. Il ne sera accordé aucun avantage aux gérants des Sociétés en relation avec ou conséquence de la Fusion.

Les Sociétés Absorbées n'ont pas émis, à aucune personne, de titres autre que les parts sociales détenues par la Société Absorbante dans le capital des Sociétés Absorbées.

VI. Employés. Aucune modification des conditions d'emploi des employés des Sociétés n'est prévue à la suite de la Fusion et, conformément au droit luxembourgeois, les droits et obligations des Sociétés Absorbées en vertu des contrats d'emplois conclus seront automatiquement transférés à la Société Absorbante.

La Société Absorbante deviendra à la Date Effective de la Fusion automatiquement l'employeur des employés transférés.

La Société Absorbante continuera à observer tous les droits acquis que les employés transférés ont obtenus durant leur emploi auprès des Sociétés Absorbées.

VII. Comptes bancaires et Engagements. Tous les comptes bancaires et engagements des Sociétés Absorbées seront à la Date Effective de la Fusion transférés à la Société Absorbante.

VIII. Annulation des parts sociales et Dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées. A la Date Effective de la Fusion, les parts sociales détenues par la Société Absorbante dans les Sociétés Absorbées seront annulées et les Sociétés Absorbées cesseront d'exister.

IX. Conditions et Obligations. Tel que prévu en l'espèce ci-dessus, le transfert de tous les actifs de chacune des Sociétés Absorbées à KPMG Lux est consenti en considération du fait que KPMG Lux reprenne tout le passif de KPMG Peat Marwick et KPMG Tax.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article 268 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, les créanciers de KPMG Peat Marwick et KPMG Tax dont la créance se situe avant la date de publication de ce projet de fusion seront en mesure de demander la création d'un titre dans les deux mois à compter de la date de publication de ce projet de fusion.

De plus, le transfert de tous les actifs est consenti aux conditions suivantes:

- KPMG Lux reprendra tous les actifs et droits transférés tels qu'ils sont à la date d'effectivité de la Fusion.
- KPMG Lux supportera et payera toutes les taxes et droits, ainsi que toutes les dépenses et frais de quelque nature que ce soit relatifs aux actifs et droits transférés.
- KPMG Lux se substituera purement et simplement à KPMG Peat Marwick et KPMG Tax dans tous les droits et obligations conformément à tous contrats, accords conclus avec les tiers.
- KPMG Lux sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, revendications, hypothèques, gages, privilèges, garanties personnelles ou in rem et titres qui peuvent être attachés aux créances qui lui sont transférées.

KPMG Lux procédera, le cas échéant, à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion à l'égard des tiers quant au transfert de tous les actifs et obligations des Sociétés Absorbées.

X. Frais et Dépenses. La Société Absorbante supportera tous les frais, charges et dépenses relatifs au présent accord.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société Absorbante en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500).

Le notaire soussigné déclare que ledit projet de fusion est valablement et légalement adopté conformément à l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36982. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2011119740/256.

(110136965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

RIM Global, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Verwaltungsreglement, welches am 1. August 2011 in Kraft tritt. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Juli 2011.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011111480/11.

(110126845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

MFountain Selected Fund Series, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 129.619.

La liquidation de MFOUNTAIN SELECTED FUND SERIES (la "Société") a été clôturée à la date du 28 juillet 2011, en vertu d'une résolution prise par l'actionnaire unique de la Société.

Les livres de comptes et les documents sociaux de la Société ont été déposés pour une période de cinq ans auprès de Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Les boni de liquidation ont été distribués à l'actionnaire unique de la Société à la clôture de la liquidation et par conséquent aucun dépôt à la Caisse de Consignation de Luxembourg n'a été effectué.

The liquidation of MFOUNTAIN SELECTED FUND SERIES (the "Company") has been closed as at 28 July 2011, by virtue of a resolution taken by the sole shareholder of the Company.

The books and records of the Company are deposited and lodged for a period of five years at the offices of Mizuho Trust & Banking (Luxembourg) S.A., 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

The liquidation proceeds have been distributed to the shareholders at the close of the liquidation and consequently no deposit at the Caisse de Consignations in Luxembourg has been made.

Luxemburg, le 28 juillet 2011.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011113585/23.

(110129126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

East Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 96.908.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011093311/10.

(110104763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

IKB International, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

Im Jahre zweitausendelf, am vierzehnten Juli,

vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der IKB International (in Liquidation) abgehalten, einer Aktiengesellschaft (société anonyme) nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer am 6. November 1979 aufgenommenen notariellen Urkunde, welche am 21. November 1979 im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") unter Nummer 270 veröffentlicht wurde, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg) unter Nummer B 17.018 (die "Gesellschaft").

Die Satzung wurde zuletzt gemäß einer am 31. März 2011 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde geändert, die zum Zeitpunkt der außerordentlichen Hauptversammlung noch nicht im Mémorial C veröffentlicht wurde (die "Satzung").

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Wolfgang Güth, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg, eröffnet (der "Vorsitzende").

Der Vorsitzende ernennt zum Sekretär Herrn Frank Stolz, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Wahlprüfer Herrn Lutz Breidert, Diplomvolkswirt, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bittet den Notar festzustellen, dass:

I.- die vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angegeben sind. Diese Liste und die von den erschienenen Personen und dem Notar unterschriebenen Vollmachten werden dieser Urkunde beigefügt, um mit ihr registriert zu werden;

II.- die Anwesenheitsliste zeigt, dass die zwei Millionen dreihundertdreißigtausendachthundertsechundachtzig (2.393.886) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft repräsentieren, bei dieser Versammlung vertreten sind, so dass die Versammlung wirksam konstituiert wurde und wirksam über alle Angelegenheiten der Tagesordnung entscheiden kann, über die die Aktionäre im Voraus informiert wurden;

III.- die Einberufungsbekanntmachung den Aktionären durch einfachen Brief vom 12.7.2011 übermittelt wurde. Die Aktionäre erklären, dass sie sich als ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung informiert betrachten und auf die Einhaltung des in der Satzung vorgesehenen Einberufungsverfahrens, d.h. insbesondere auf die Einberufung durch eingeschriebenen Brief fünfzehn Tage vor dem Termin der Hauptversammlung, verzichten;

IV.- die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von EUR 81.000.000, eingeteilt in 2.393.886 Aktien, auf EUR 21.000.000 zum Ausgleich von Verlusten und Ausschüttung nicht mehr benötigten Kapitals ohne Einziehung und Annullierung von Aktien, mit der Folge, dass lediglich der pair comptable der Aktien, d.h. der buchhalterisch anteilige Wert am Gesellschaftskapital, der durch eine Aktie repräsentiert wird, sinkt, während die Anzahl der Aktien gleich bleibt;

2. Änderung des Artikels 5 der Satzung ("Höhe des Gesellschaftskapitals");

3. Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage von derzeit EUR 8.100.000 auf EUR 2.100.000 und Einstellung des freiwerdenden Betrages von EUR 6.000.000 in die freien Rücklagen der Gesellschaft;

4. Feststellung und Genehmigung des Jahresabschlussberichts für das am 31. März 2011 abgelaufene Geschäftsjahr;

5. Bestimmung der Gewinnverwendung bezüglich des am 31. März 2011 abgelaufenen Geschäftsjahres;

6. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder hinsichtlich der Erfüllung ihrer Aufgaben während des am 31. März 2011 abgelaufenen Geschäftsjahrs;

7. Wiederernennung von PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die über den Jahresbericht des am 31. März 2012 ablaufenden Geschäftsjahres berät;

8. Vergütung der Geschäftsleiter;

9. Änderung von Artikel 2.1 der Satzung wegen Sitzverlegung nach Mumbach;

10. Ergänzung der Geschäftsordnung für die Liquidatoren;

11. Verschiedenes.

Nach Prüfung der Tagesordnung wurden die folgenden Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschließen, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von sechzig Millionen Euro (EUR 60.000.000) herabzusetzen, um das derzeitige Gesellschaftskapital von einundachtzig Millionen Euro (EUR 81.000.000), eingeteilt in zwei Millionen dreihundertdreißigtausendachthundertsechundachtzig (2.393.886) Aktien, auf einundzwanzig Millionen Euro (EUR 21.000.000) herabzusetzen.

Die Herabsetzung erfolgt in erster Linie zum Ausgleich von Verlusten und nur in Bezug auf Restbeträge des Gesamtherabsetzungsbetrages, die nicht zum Ausgleich von Verlusten benötigt werden, zur Ausschüttung, gemäß Artikel 69(2) des Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, ohne Einziehung und Annullierung von Aktien, mit der Folge, dass lediglich der pair comptable der Aktien, d.h. der buchhalterisch anteilige Wert am Gesellschaftskapital, der durch eine Aktie repräsentiert wird, sinkt, während die Anzahl der Aktien gleich bleibt.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, Artikel 5 der Satzung infolge des hiervor gefassten Beschlusses abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einundzwanzig Millionen Euro (EUR 21.000.000), eingeteilt in zwei Millionen dreihundertdreißigtausendachthundertsechundachtzig (2.393.886) Aktien ohne Angabe des Nennwertes, welche voll eingezahlt sind."

Dritter Beschluss

Infolge voran getätigter Kapitalherabsetzung beschließen die Aktionäre, die gesetzliche Rücklage von derzeit acht Millionen einhunderttausend Euro (EUR 8.100.000) auf zwei Millionen einhunderttausend Euro (EUR 2.100.000) herabzu-

setzen und den freiwerdenden Betrag von sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000) in die freien Rücklagen der Gesellschaft einzustellen.

Vierter Beschluss

Die Aktionäre hören den vom Wirtschaftsprüfer am 16. Juni 2011 testierten Jahresabschlussbericht (rapport sur les comptes annuels) für das am 31. März 2011 abgelaufene Geschäftsjahr (der "Jahresabschlussbericht"), und beschließen den Jahresabschlussbericht zu genehmigen.

Fünfter Beschluss

Die Aktionäre beschließen folgende Gewinnverwendung:

- Auflösung der Rücklage wegen Anrechenbarkeit der Vermögensteuer 2004/05	EUR	3.332.000,00
- Auflösung der Rücklage wegen Anrechenbarkeit der Vermögensteuer 2005/06	EUR	3.700.000,00
- Verrechnung mit bestehenden Verlustvorträgen	EUR	710.000,00
- Zuführung zur freien Rücklage	EUR	149.715.172,99
- Ausschüttung aus freier Rücklage	EUR	239.000.000,00

Sechster Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die ausgeschiedenen Verwaltungsratsmitglieder hinsichtlich der Erfüllung ihrer Aufgaben während des am 31. März 2011 abgelaufenen Geschäftsjahrs, zu entlasten.

Siebter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, PricewaterhouseCoopers, mit Sitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bis zum Ende der nächsten Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die über den Jahresbericht des am 31. März 2012 ablaufenden Geschäftsjahrs berät, als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, wiederzuernennen.

Achter Beschluss

Die Aktionäre erkennen an, dass die Geschäftsleiter für ihre Tätigkeit für das Geschäftsjahr endend am 31. März 2011, zu den bereits bestandenen vertraglich festgelegten und von der Gesellschaft genehmigten Vergütungen, keine weiteren Gehälter, Bezüge oder sonstigen Vorteile erhalten haben und beschließen, dass ihnen auch retrospektive keine weiteren erteilt werden.

Neunter Beschluss

Die Aktionäre beschließen den Sitz der Gesellschaft von L-1468 Luxemburg, 12, rue Erasme nach L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann zu verlegen und dem entsprechend Artikel 2, Absatz 1 der Satzung abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach."

Zehnter Beschluss

Die Aktionäre beschließen, die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren, wie sie von den Aktionären in der außerordentlichen Hauptversammlung am 31. März 2011 festgelegt worden sind, gemeinsam durch eine Geschäftsordnung zu ergänzen.

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder ähnliche Abgaben, die aufgrund dieser notariellen Urkunde von der Gesellschaft getragen werden sollen, werden auf ungefähr dreitausend Euro (EUR 3.000,-) geschätzt.

Da nichts anderes auf der Tagesordnung vorgesehen ist und niemand mehr etwas vorbringen möchte, wird die Versammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. GÜTH, F. STOLZ, L. BREIDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. LAC/2011/32718. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011115749/123.

(110132270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

A-DGZ 11-Fonds SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 155.897.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.2011.

Thomas Werndl / Holger Hildebrandt.

Référence de publication: 2011116969/11.

(110134444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

KPMG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.133.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of August,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KPMG Europe LLP, a limited liability partnership governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 8 Salisbury Square, London EC4Y 8BB, United Kingdom and registered under number OC324025,

hereby represented by Mr Carlo Jentgen, Finance Director, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 16 August 2011,

the said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée KPMG Lux S.à r.l., having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), incorporated on 30 October 2009 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, on 1 December 2009, number 2338, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 March 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dated 25 May 2010, number 1091 (the "Company").

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) by KPMG Europe LLP and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

KPMG Europe LLP, pre-named (the "Subscriber"), represented Mr Carlo Jentgen, prenamed, by virtue of a proxy given on 16 August 2011.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) by the Subscriber and to fully pay in cash for this share.

The amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-three euro (EUR 377,143.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder resolved to accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) and to accept full payment in cash for this new share.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set to twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.-) divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août,

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KPMG Europe LLP, une société à responsabilité limitée régie par le droit anglais, ayant son siège social au 8 Salisbury Square, Londres EC4Y 8BB, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro OC324025,

représentée aux fins des présentes par M. Carlo Jentgen, Directeur financier, avec adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 16 août 2011,

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte aux fins d'enregistrement.

La partie représentée est le seul et unique associé de KPMG Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501.-) constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2338 du 1^{er} décembre 2009, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1091 du 25 mai 2010 (la «Société»).

L'associé représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un euro (EUR 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-)

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) par KPMG Europe LLP à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 1 euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-)

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu KPMG Europe LLP, (le «Souscripteur»), représenté par M. Carlo Jentgen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2011.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) par le Souscripteur à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante trois euros (EUR 377.143,) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription de cette part nouvelle avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) et d'accepter le paiement total en numéraire pour cette nouvelle part.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent et deux euros (EUR 12.502,-) divisé en douze mille cinq cents et deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36979. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118335/144.

(110136022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 143.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of August,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KPMG Lux S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a société à responsabilité limitée whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.133,

hereby represented by Mr Carlo Jentgen, Finance Director, with professional address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 16 August 2011,

the said proxy, signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée KPMG Peat Marwick, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of one hundred and forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-), incorporated on 14 December 1990 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, notary, residing then in Luxembourg, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations dated 9 April 1991, number 171, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 35.470; the articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 March 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, dated 2 March 2011, number 409 (the “Company”).

The appearing party recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-) to one hundred forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143,800.-).

2 To issue one (1) new class B share (the “Share B”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing Shares B.

3 To accept subscription for this new Share B, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) by KPMG Lux S.à r.l. and to accept full payment in cash for this new Share B.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

The appearing party requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of one hundred forty-three thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 143,775.-) to one hundred forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143,800.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue one (1) new Share B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing Shares B.

Subscription - Payment

Thereupon appeared

KPMG Lux S.à r.l., pre-named (the “Subscriber”), represented by Mr Carlo Jentgen, pre-named, by virtue of a proxy given on 16 August 2011.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new Share B with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) by the Subscriber and to fully pay in cash for this share.

The amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and sixty-seven euro (EUR 377,167.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders resolved to accept subscription for this new Share B, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred and forty-two euro (EUR 377,142.-) and to accept full payment in cash for this new Share B.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The issued share capital is set at one hundred and forty-three thousand eight hundred euro (EUR 143,800.-) divided into two thousand eight hundred seventy-five (2,875) class A shares (the “Shares A”) and two thousand eight hundred seventy-seven (2,877) class B shares (the “Shares B”). Each share has a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-).”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Nothing being in the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le dix-sept août,

Par-devant nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KPMG Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133,

représentée aux fins des présentes par M. Carlo Jentgen, Directeur financier, avec adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 16 août 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte aux fins d'enregistrement.

La partie représentée est le seul et unique associé de KPMG Peat Marwick, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent quarante trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 143.775,-), constituée suivant acte de Maître Marc Elter, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 171 du 9 avril 1991, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.470; les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 mars 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 409 du 2 mars 2011 (la «Société»).

L'associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 143.775,-) à cent quarante trois mille huit cents euros (EUR 143.800,-)

2 Émission d'une nouvelle (1) part de catégorie B («Part B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle Part B avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante dix-sept cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) par KPMG Lux S.à.r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de cent quarante trois mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 143.775,-) à cent quarante trois mille huit cents euros (EUR 143.800,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre une (1) Part B nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu

KPMG Lux S.à.r.l. (le «Souscripteur»), représenté par M. Carlo Jentgen, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2011.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) Part B nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) par le Souscripteur à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trois cent soixante dix-sept mille cent soixante sept euros (EUR 377.167,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la souscription pour la nouvelle Part B avec le paiement de prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante dix-sept mille cent quarante deux euros (EUR 377.142,-) et d'accepter le paiement total en numéraire pour cette nouvelle part.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent quarante trois mille huit cents euro (EUR 143.800,-) représenté par deux mille huit cent soixante quinze (2.875) parts sociales de catégories A (les "Parts A") et deux mille huit cent soixante dix-sept (2.877) parts sociales de catégorie B (les «Parts B»). Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: LAC/2011/36980. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118926/149.

(110136187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

RCP Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.016.

In the year two thousand eleven, the fourteenth day of June, before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kitty Hawk Capital Partners I LP a Jersey limited partnership, having its registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP and recorded with the Registrar of Companies of Jersey under number 1025, acting by its general partner Kitty Hawk GP Limited (company number 105812) (the Sole Partner),

hereby represented by Roel Schrijen, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party acting as sole Shareholder of RCP Germany S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124 016 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 543 of April 5, 2007, and whose articles of association (the Articles) have been modified pursuant a deed by the notary Bettingen, residing in Niederanven, dated July 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend articles 8.2, 9.5, 10, 14.1 and 14.4 of the Articles, so that they read as follows:

III. Management - Representation

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) any class A manager and any class B manager.

Art. 9. Procedure.

9.5. No resolutions of the board of managers will be valid or effective without votes in favour of the relevant resolution from (i) at least one (1) class A manager and (ii) at least one (1) class B manager, if the if the board of managers is composed of no more than two (2) class B managers, or at least two (2) class B managers, if the board of managers is composed of more than two (2) class B managers. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager, or (ii) the joint signatures of any one class A manager and any one class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand euros (EUR 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with Article 8.2.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year;

14.4. If there are more than twenty-five partners, the annual general meeting of the partners shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Transitory provision

The current accounting year began on May 1, 2011 and shall end on December 31, 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de juin, par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kitty Hawk Capital Partners I LP une société en commandite (Limited Partnership) régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe au PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE4 2QP et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1025, agissant par son associé commandité Kitty Hawk GP Limited (numéro de société 105812) (l'Associé Unique)

représentée par Roel Schrijen, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiquée ci-avant et agissant, et en tant qu'associée unique de RCP Germany S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 016, (la Société). La Société a été constituée par un acte passé devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du janvier 16, 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 543, le avril 5, 2007 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du juillet 10, 2007, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 8.2, 9.5, 10, 14.1 et 14.4 des Statuts, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.2. Le gérant unique ou, selon le cas, (ii) tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.5. Aucune résolution du conseil de gérance sera valablement prise ou effective sans que les votes en faveur de (i) au moins un (1) gérant de la catégorie A et (ii) au moins un (1) gérant de la catégorie B, si le conseil de gérance est composé de pas plus que deux (2) gérants de la catégorie B, ou au moins deux (2) gérants de la catégorie B, si le conseil de gérance est composé de plus que deux gérants de la catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont prises dans un procès verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés dans la réunion.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique, ou (ii) la signature conjointe de tout gérant de catégorie A et tout gérant de catégorie B, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille euros (EUR 20.000) par transaction et cent mille euros (EUR 100.000) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des actionnaires sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocation, le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Disposition transitoire

L'année comptable en cours a débuté le mai 1, 2011 et se termine au décembre 31, 2011.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. SCHRIJEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087416/128.

(110098920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Eso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093313/10.

(110105279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Cornerstone Düsseldorf Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.755.

En date du 8 juin 2011, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que l'administrateur A de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2011.

2. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale en 2015.

Suite aux résolutions 1-2, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Kees-Jan Avis, administrateur A;
- Ivo Hemelraad, administrateur A;
- Ciaran Burns, administrateur B;
- Michael Kearns, administrateur B;
- Donal Mulcahy, administrateur B;
- Donal O'Neill, administrateur B.

3. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle de l'administrateur Ivo Hemelraad sont transférés du transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094377/24.

(110107268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

European Kyoto Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Kyoto Fund
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011093314/12.

(110104521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

European Sicav Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Sicav Alliance
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011093315/12.

(110104530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

McWane Luxembourg IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.877.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 05/07/2011

- la démission de Mme Antonella GRAZIANO de son mandat de Gérant B est acceptée;
- Mme Annick Leblon, née le 27 octobre 1975 à Etterbeek (Belgique) employée privée, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en remplacement de Mme Antonella Graziano.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the shareholder's resolutions taken on 05/07/2011

- the resignation of Mrs. Antonella GRAZIANO, as B Manager of the Company is accepted;
- Mrs Annick Leblon, born on October 27th, 1975 at Etterbeek (Belgium), private employee, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed B Manager of the Company, in replacement of Mrs. Antonella Graziano. Her mandate will start with immediate effect and for an unlimited period.

Référence de publication: 2011093731/20.

(110106278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

f 2f S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.663.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- La société «VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF», une société de gestion de patrimoine familial (SPF), régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 76 279),

ici représentée par:

Monsieur Yvon HELL, expert comptable, demeurant professionnellement au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société avec pouvoir de signature individuelle.

2.- Madame Doriane SMEDA, courtier en assurance, demeurant 360 impasse Les Arbousiers, F-83 190 Ollioules,

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «f 2f S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations de courtage en assurances et en réassurance «par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées», conformément aux dispositions de la loi modifiée du 06 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, notamment l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle,

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours,

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT MILLE EUROS (900'000.-EUR) représenté par neuf mille (9'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique, celui-ci pourra décider que la société est gérée par un seul administrateur étant entendu que, dès qu'il est constaté que la société dispose d'au moins deux actionnaires, les actionnaires devront nommer au moins deux administrateurs supplémentaires. Dans le cas où la société est gérée par un administrateur unique, toute référence faite dans les statuts au conseil d'administration est remplacée par l'administrateur unique. Une entité ou personne morale pourra être nommée comme administrateur de la société à condition qu'une personne physique ait été désignée comme son représentant permanent conformément à la loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou encore par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération Souscription

Les neuf mille (9'000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société «VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF» prédésignée, mille actions	1'000
2.- Madame Doriane SMEDA, prénommée, huit mille actions	8'000
TOTAL: NEUF MILLE actions	9'000

Libération

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par les deux (2) souscripteurs de la façon suivante:

1) les mille (1'000) actions souscrites par la société «VIRTUAL CONCEPT HOLDING SPF», prénommée, ont été intégralement libérées par elle et par un apport en numéraire de la somme de CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément;

2) les huit mille (8'000) actions souscrites par Madame Doriane SMEDA, prénommée, par apport en nature consistant en cent (100) parts sociales, soit la totalité (100%) du capital social de la société «EURL FINANCEPARGNE», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit français, établie et ayant son siège social 360B Les Arbousiers, F-83190 Ollioules et immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro B440 296 077.

Ce apport en nature est évalué à HUIT CENT MILLE EUROS (800'000.-EUR).

Ledit apport en nature ainsi que les modes d'évaluation adoptées sont décrits dans un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant de la Société, la société «ALTER AUDIT», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 69 rue de la Semois à L-2533 Luxembourg, en date du 16 juin 2011, et signé par Monsieur Bruno ABBATE, qui contient les indications prévues à l'article 261 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

"Conclusion

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 8.000 actions d'une valeur nominale de d'EUR 100.-25; chacune et à inscrire.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par toutes les personnes comparantes à l'acte et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des parts sociales apportées et le transfert des mêmes parts sociales au profit de la Société a été rapportée au notaire soussigné par le registre des associés de la société «EURL FINANCEPARGNE».

Le prédit souscripteur garantit que les parts sociales apportées à la Société sont libres de tous privilèges, charges ou autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement ou agrément n'est requis pour le présent apport.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Doriane SMEDA, Courtier en assurances, née à Thionville (France), le 20 février 1963, demeurant 360 impasse Les Arbousiers F-83190 Ollioules;
- 2.- Monsieur Robert COUTIAUX, Courtier en assurances, né à Auchel (France), le 30 novembre 1951, demeurant 6bis, rue Léon Belly, F-62500 Saint Omer;
- 3.- Monsieur Jean-Léon MEUNIER, actuaire, né à Sinsin (B) le 18 septembre 1957, demeurant 11A rue de la Colline, B-6720 Habay-la-Neuve.

En conformité avec l'article sept (7) des présents statuts, il est décidé de nommer Madame Doriane SMEDA, prénommée aux fonctions de premier Président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Robert COUTIAUX, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Troisième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «VERICOM S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 46a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51 203).

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 5 rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec Nous notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Y. HELL, D. SMEDA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2011. Relation: EAC/2011/8106. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011088095/203.

(110099050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 juin 2011.

Pour la Société
Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2011093358/13.

(110104783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Nippon Capital TMK Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 90.991.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Jusseau,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 21 June 2011,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Nippon Capital TMK Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.991, incorporated under the name of LSF Tokyo Star Investments S.à r.l. pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 13 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 of 6 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, dated 30 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1326 of 28 June 2010.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 159,625 (one hundred fifty-nine thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 11,500 (eleven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 148,125 (one hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five euro) by the cancellation of 92 (ninety-two) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 159,625 (one hundred fifty-nine thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,277 (one thousand two hundred seventy-seven) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 11,500 (eleven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 148,125 (one hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five euro), represented by 1,185 (one thousand one hundred eighty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 92 (ninety-two) ordinary shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR 11,500 (eleven thousand five hundred euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 1,185 (one thousand one hundred eighty-five) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 148,125 (one hundred forty-eight thousand one hundred twenty-five euro), represented by 1,185 (one thousand one hundred eighty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Jusseau,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 juin 2011,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Nippon Capital TMK Investments S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.991, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée sous le nom de LSF Tokyo Star Investments S.à. r.l. par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 244 du 6 mars 2003, modifié plusieurs fois et en dernier lieu par un acte de Maître Martine Schaeffer du 30 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 1326 du 28 juin 2010.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 159.625 (cent cinquante-neuf mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 11.500 (onze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 148.125 (cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros) par voie d'annulation de 92 (quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 159.625 (cent cinquante-neuf mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 1.277 (mille deux cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction

de EUR 11.500 (onze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 148.125 (cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 1.185 (mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 92 (quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 11.500 (onze mille cinq cents euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 1.185 (mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 148.125 (cent quarante-huit mille cent vingt-cinq euros), représenté par 1.185 (mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Jusseau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. LAC/2011/28959. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089248/133.

(110100421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Eventus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093316/10.

(110104873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Twist Beauty S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.445.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 20 juin 2011 entre:

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4803454,

Et,

Twist Beauty Packaging Cayman Holdings L.P., une exempted limited partnership organisée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au 87, Mary Street, c/o Walkers Corporate Services Limited, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans, sous le numéro 48509, que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ont été transférées de Beauty Packaging Holdings, LLC, susnommée, à Twist Beauty Packaging Cayman Holdings L.P., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Twist Beauty Packaging Cayman Holdings L.P., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011097137/30.

(110109511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ExxonMobil International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093317/10.

(110105294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093318/10.

(110105277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ExxonMobil Luxembourg UK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093319/10.

(110105286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Gecos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place de Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 140.617.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de manière extraordinaire le 22 avril 2011 à 17.00 heures au siège social de la société*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova (Italie) demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Président et administrateur;
- Madame Vania Baravini, employée privée, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Andrea Carlassare, employé privé, né le 6 août 1965 à Cles (Italie), demeurant à Via delle Industrie, 8, I-30038 Spinea (Italie), administrateur;
- Monsieur Massimiliano Seliziato, employé privé, né le 6 janvier 1982 à Mirano (Italie), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

- Alter Audit Sàrl, 69, rue de Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.675.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094509/24.

(110107160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Japan Dynamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.694.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JAPAN DYNAMIC FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011093361/14.

(110104891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Autostrade Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 16.908.

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Autostrade per l'Italia S.p.A., une société par actions de droit italien, avec siège social à Rome (Italie) Via Bergamini, 50, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Rome sous le numéro 07516911000,

représentée par Madame Nawal Sabsibo, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

Laquelle comparante déclare ce qui suit:

- qu'elle est l'actionnaire unique de la société Autostrade Participations S.A., dont le siège est situé au 6-12, Place d'Armes L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16908, constituée suite à un acte du 24 août 1979, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, N° 255 du 27 novembre 1979 (la Société);

- que le capital social de la Société, s'élevant à 5.000.800 euros, réparti en 266.000 actions d'une valeur nominale de 18,80 euro chacune, est entièrement souscrit et libéré et en existence;

- que la présente assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société se tient sans que les formalités de convocations aient été accomplies, du fait que l'actionnaire unique y renonce expressément;

- que la présente assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société se tient afin de décider (i) du changement de nationalité de la Société pour en faire une société italienne, (ii) du transfert du siège social et du siège de

direction effective de la Société en Italie, (iii) de sa transformation en société à responsabilité limitée (S.r.l.) de droit italien et (iv) de nommer un seul administrateur et un collège syndical de Commissaires aux Comptes; et

- qu'au nom et pour le compte de Autostrade per l'Italia S.p.A. en tant qu'actionnaire unique de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société, le comparant prend les décisions suivantes:

Première résolution

Aux termes de l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), il est décidé de changer la nationalité de la Société pour en faire une société italienne, de transférer le siège social et le siège de direction effective de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Rome, Italie, sans dissolution de la Société.

Il est décidé que les présentes résolutions ne prendront effet qu'au moment de l'accomplissement de toutes les formalités notariales en Italie et, notamment, de l'accomplissement de l'inscription de la Société dans le Registre des Entreprises compétent en Italie tel que prévu ci-après.

Dans le but d'inscrire la Société dans le Registre des Entreprises compétent en Italie, aux termes de l'art. 111-ter des «disposizioni per l'attuazione del Codice Civile e transitorie», il est en outre décidé que l'adresse à Rome à laquelle le siège social et le siège de direction effective de la Société sont fixés est:

Via Bergamini 50.

Il est décidé en outre que la Société est transformée en société à responsabilité limitée de droit italien et qu'elle est dénommée Autostrade Participations S.r.l. et que en outre, en accord avec la réglementation italienne, il est décidé d'adopter les statuts figurant comme annexe 1 au présent acte.

Il est décidé finalement que toutes les mesures prises au titre de cette première résolution produiront leurs effets seulement à la date de l'inscription de "l'acte de dépôt" de ces décisions, par un notaire italien, auprès du Registre des Sociétés et Entreprises de Rome, qui exercera à partir de cette inscription son autorité sur la Société en Italie.

Suite au changement de nationalité de la Société, au transfert du siège social et du siège de direction effective de la Société et à la transformation de celle-ci en société à responsabilité limitée italienne, le comparant, agissant au nom et pour le compte de Autostrade per l'Italia S.p.A. en tant qu'actionnaire unique de la Société prend les décisions ultérieures suivantes:

Deuxième résolution

Il est décidé de procéder à la nomination d'un seul administrateur pour une durée d'une année et par conséquent jusqu'à l'approbation du bilan pour l'exercice qui sera clos le 31/12/2011: Monsieur Giuseppe Natali, né à Rome, Italie, le 7 Février 1966, Code Fiscal italien n. NTL GPP 66B07 H501V;

Il est noté que la fonction du seul administrateur donne droit à une rémunération annuelle s'élevant à 5.000 (cinq mille) euros, payable au plus tard le 31 décembre de chaque année, et au remboursement des frais et coûts engagés dans l'exercice de la fonction de membre du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Il est décidé de nommer un collège syndical de Commissaires aux Comptes («Collegio Sindacale») composé de trois membres effectifs et deux membres suppléants pour une durée de trois années et donc jusqu'à l'approbation du bilan pour l'exercice qui sera clos le 31/12/2013, comme suit:

(i) Dott. Lorenzo De Angelis, né à Genova, Italie, le 12 Mai 1950, Code Fiscal italien DNG LNZ 50E 12D 969O, domicilié pour la charge au siège social de la Société, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes par D.M. du 12 Avril 1995, publié dans le Journal Officiel supplément n.31 Bis - IV Serie Speciale du 21 Avril 1995 – Président du Collège Syndical;

(ii) Dott. Lelio Fornabaio, né à Stigliano (Matera), Italie, le 16 Juin 1970, Code Fiscal italien FRN LLE 70H 16I 954G, domicilié pour la charge au siège social de la Société, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes par D.M. du 25 Novembre 199, publié dans le Journal Officiel supplément n.100 - IV Serie Speciale - du 17 Décembre 1999 – Commissaire aux Comptes effectif;

(iii) Dott. Giuseppe Ibello, né à Napoli, Italie, le 16 Mars 1947, Code Fiscal italien BLL GPP 47C16 F839U, domicilié pour la charge au siège social de la Société, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes par D.M. du 13 Juin 1995, publié dans le Journal Officiel supplément n. 46 Bis - IV Serie Speciale - du 16 Juin 1995 – Commissaire aux Comptes effectif;

(iv) Dott. Gennaro Azzellino, né à Canosa di Puglia, Italie, le 21 Avril 1938, Code Fiscal italien ZZL GNR 38D21 B619B, domicilié pour la charge au siège social de la Société, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes par D.M. du 12 Avril 1995, publié dans le Journal Officiel supplément n. 31 Bis - IV Serie Speciale - del 21 avril 1995 – Commissaire aux Comptes suppléant; et

(v) Dott. Salvatore Benedetto, né à Napoli, Italie, le 14 Février 1938, Code Fiscal italien BND SVT 38B14 F839K, domicilié pour la charge au siège social de la Société, inscrit au Registre des Commissaires aux Comptes par D.M. du 12 Avril 1995, publié dans le Journal Officiel supplément 31 Bis - IV Serie Speciale - du 21 Avril 1995 – Commissaire aux Comptes suppléant.

Il est décidé en outre que ce collège syndical de Commissaires aux Comptes remplit les conditions légales et réglementaires italiennes prévues à ce titre et que la rémunération annuelle lui revenant de ce fait sera la suivante:

8.000 (huit mille) euros seront attribués à son président et 6.000 (six mille) euros à chacun des commissaires permanents («sindaci effettivi»).

Quatrième résolution

Il est décidé de conférer séparément à Monsieur Stefano Cusmai, né à Rome, Italie, le 6/1/1974, Code Fiscal italien n. CSMSFN74A06H501M, à Madame Anna Palandrani, née à Rome, Italie, le 25/2/1974, Code Fiscal italien n. PLNNNA74B65H501X, à Monsieur Roberto Donnini, né à Rome, Italie, le 29/7/1960, Code Fiscal italien n. DNNRRT60L29H501Q et à Monsieur Alessandro Pilarski né à Detroit, USA, le 24/6/78, Code Fiscal italien n. PLRLSN78H24Z404Y les plus amples pouvoirs afin de formaliser les décisions indiquées ci-dessus en Italie et en particulier d'effectuer le dépôt auprès d'un notaire italien des décisions qui font l'objet du présent acte ainsi que d'effectuer tous les actes et formalités en ce compris des changements et rectifications requis, nécessaires ou opportuns pour la réalisation définitive, en Italie, de la procédure prévue dans ces décisions.

Cinquième résolution

Il est décidé de nommer Monsieur Giovanni Vittore, né à Turi (Italie), le 29 mai 1955, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg lequel mandataire pourra effectuer tout ce qui est légalement requis à Luxembourg afin de rendre effectif le transfert de la Société en Italie ainsi que son changement de nationalité pour en faire une société de droit italien.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Giovanni Vittore, né à Turi (Italie), le 29 mai 1955, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Sauf pour la condition suspensive, l'effet des résolutions ci-dessus n'est pas sujet à aucune autorisation, formalité ou délai.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire

Signé: N. SABSIBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28180. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011088154/119.

(110099706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM), Association sans but lucratif, (anc. Professionnels du Risk Management (PRiM) LUXEMBOURG).

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg F 2.736.

— STATUTS

Version adaptée après les élections de l'assemblée générale du 20 juin 2011 (La première version de ces statuts a été faite en quatre exemplaires à Luxembourg et signée par tous les membres fondateurs, le 1^{er} juillet 1997.)

I. Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er}. Entre les soussignés et ceux qui y adhéreront ultérieurement, il est formé une association des professionnels du Risk Management à Luxembourg sous forme d'association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts et portant le nom de «Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM)».

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg-Kirchberg. Il pourra être transféré en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg par simple conseil d'administration. Sa durée est illimitée.

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir les métiers de Risk Management.

II. - Membres

Art. 4. Peut devenir membre ou adhérer toute personne intéressée pour le métier de risk management. Le nombre de membres est illimité sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq. La qualité de membre s'acquiert par une demande à travers le website www.prim.lu. Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser toute candidature sans fournir de justification.

Les membres s'engagent à observer les principes contenus dans les présents statuts.

La liste des membres est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres et qui ont été portées à l'attention de l'association.

Art. 5. Tout membre a la faculté de sortir de l'association en présentant sa démission au conseil d'administration. Cependant, la qualité de membre se perd de plein droit:

- a. par le non-respect des conditions d'affiliation;
- b. par le défaut de paiement, pendant trois mois à compter de l'échéance de la cotisation fixée par l'assemblée générale;
- c. par l'exclusion pour motifs graves prononcée par décision du conseil d'administration.

III. - Administration

Art. 6. Les organes de l'association sont:

- a. l'assemblée générale des membres;
- b. le conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration se compose de quatre membres au moins, tous élus par l'assemblée générale pour une durée de trois ans à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Le conseil d'administration choisit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Au moins la moitié du conseil d'administration doit être composée par des professionnels qui occupent principalement une fonction de responsabilité et/ou de suivi du risk management propre à l'entreprise où ils travaillent. Par préférence, le président et le vice-président doivent en faire partie. Le conseil d'administration a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts. L'annexe 1 mentionne les noms, prénoms, professions, domiciles et nationalités des associés à la date du dépôt des présents statuts.

Le conseil d'administration ne peut statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés physiquement ou par voie électronique. Un administrateur ne saurait représenter plus d'un membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou sur la demande de trois au moins de ses membres.

Les actes engageant l'association sont signés par deux membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes choisies en son sein ou en dehors.

L'association est représentée en justice et à l'égard des autorités publiques par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 8. En cas de vacance de place au sein du conseil d'administration, le conseil d'administration pourra pourvoir les places vacantes par voie de cooptation de membres actifs de son choix.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois par an. Elle sera convoquée par le conseil d'administration.

Une session extraordinaire doit être convoquée si la majorité du conseil d'administration ou un cinquième des membres de l'association le demandent.

L'ordre du jour sera joint à la lettre de convocation adressée à chacun des membres au moins cinq jours avant l'assemblée. Des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés.

Chaque membre dispose d'une voix au sein de l'assemblée générale.

Les membres ne pourront se faire représenter que par un autre membre. Celui-ci ne pourra représenter plus de trois membres.

Les résolutions de l'assemblée sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où tous les associés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre. Les tiers qui justifient d'un intérêt pourront avoir connaissance des résolutions sur demande écrite, motivée et adressée au conseil d'administration.

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont ceux énumérés par la loi du 21 avril 1928.

IV. - Fonds Social

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre. Par exception, la première année sociale a commencé à la date des statuts initiaux et a fini le 31 décembre 1997. Chaque année, le conseil d'administration soumettra à l'approbation de l'assemblée générale le bilan ainsi que le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée. L'excédent favorable des comptes sera versé à la réserve.

Le conseil d'administration donne mandat à un réviseur d'entreprise de vérifier la trésorerie de l'association dans les douze mois qui suivent la fin de l'année sociale concernée. Rapport en est fait lors de la prochaine assemblée générale où le rapport du trésorier est soumis pour approbation aux membres de l'assemblée.

V. - Ressources de l'association

Art. 11. Les ressources annuelles de l'association se composent:

1. des cotisations des membres, qui sont fixées par décision du conseil d'administration, et qui ne dépasseront le taux maximum de EUR 250 par membre;
2. des subventions publiques ou privées dans les limites autorisées par la loi;
3. des sommes perçues en contrepartie de prestations fournies par l'association;
4. des revenus de fonds placés et de toutes ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- 5.

VI. - Modifications aux statuts et Dissolution

Art. 12. Les modifications aux statuts se feront d'après les règles établies par la loi du 21 avril 1928.

Art. 13. La dissolution de l'association peut être prononcée par l'assemblée générale en se conformant à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

L'assemblée pourra désigner par la même délibération un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation.

Art. 14. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté à une institution luxembourgeoise à déterminer par le ou les liquidateurs, le cas échéant.

VII. - Règlement intérieur

Art. 15. Le conseil d'administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement ou ses éventuelles modifications seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Référence de publication: 2011094723/97.

(110107402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Etilux Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 113.633.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie en date du 12 mai 2011

L'an deux mille onze, le douze mai, les actionnaires de la société ETILUX LUXEMBOURG S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris les résolutions suivantes:

Renouvellement des mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués

Constatant que les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués sont arrivés à échéance, les actionnaires décident de renommer dans leurs fonctions:

- Monsieur Didier Bronne, gérant de sociétés, domicilié B-4000 Liège, rue Courtois, n° 30;
- Monsieur Olivier Bronne, directeur commercial, domicilié rue de Rabohaye, 7 à B-4140 Sprimont;
- Monsieur Michel Neve de Mevergnies, administrateur de sociétés, domicilié Beho, 110 à B-6672 Gouvy.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Les mandats des administrateurs-délégués, Monsieur Didier Bronne et Monsieur Olivier Bronne, susvisés, sont également renouvelés pour la période décrite ci-dessus.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Constatant que le mandat du commissaire aux comptes est arrivé à échéance, les actionnaires décident de renommer dans ses fonctions la société Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 139.890.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Oberpallen, le 12/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095272/26.

(110107760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Foncière de Bagan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.698.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2011 à 11.00 heures

L'Assemblée décide de renommer, pour une période d'un an, en tant que Réviseur d'Entreprises, la Société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 51 238.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011093322/18.

(110105053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ExxonMobil Netherlands Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.546.

Une déclaration concernant la non-application des dispositions du chapitre IV de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 5 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093320/12.

(110105304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Rania Kiderchah, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de la société Monier Group S.à r.l., anciennement Financière Daunou 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.155, en vertu d'une procuration qui est restée annexée à un acte du notaire instrumentant en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1275 du 18 juin 2010.

Laquelle a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 18 mai 2010, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 21 mai 2010, avec les relations suivantes: LAC/2010/22485 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 mai 2010 et portant la référence L100074572, numéro 863 de son répertoire, a été tenu un acte de résolution de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Monier Special Holdings S.à r.l. avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.559.

Dans l'acte susmentionné, un passage de la version française de l'article 20 concernant le pouvoir de signature des gérants n'avait pas été traduit.

Cet article doit avoir la teneur suivante:

« **Art. 20. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B ou par la seule signature ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins deux personnes auxquelles le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture de l'acte faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2011. LAC/2011/30964. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096999/42.

(110110052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Fonds Massinissa Lux, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fonds Massinissa Lux

CACEIS Bank Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011093321/12.

(110104516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Hottinger International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de M. Roberto FAORO en tant qu'administrateur de la sicav en date du 30 juin 2011.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

M. Eric MENOTTI

Schützengasse, 30, CH-8001 Zürich

M. Jörg AUF DER MAUR

Schützengasse, 30, CH-8001 Zürich

M. Elo Zisman ROZENCWAJG

rue A. Fischer, 6, L-1520 Luxembourg

M. Frédéric HOTTINGER

Schützengasse 30, CH-8001 Zürich

M. Antoine CALVISI

14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Jean-Pierre DE CLERCQ

rue A. Fischer, 6, L-1520 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Christian NOWAK.

Référence de publication: 2011094545/25.

(110107434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Geminus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 105.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011093323/11.

(110105451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

German Ground Lease Finance II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.659.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011093324/10.

(110104916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.222.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011093325/10.

(110104915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

LSP International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.728.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 juillet 2011 au siège social:
- l'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant B de la société avec effet au 16 mai 2011.

- l'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 16 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

* Madame Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt (France), ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 8 juillet 2011 au siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en tant que Président:

* Monsieur Frédéric Gardeur, ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour LSP International Holdings S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2011096151/23.

(110108929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Neunheuser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 161.952.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean Gérard ALOISIO, indépendant, né à Pétange le 6 avril 1958, demeurant à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'affutage de couteaux et d'outils.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Neunheuser S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Ehlerange (Commune de Sanem).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Jean Gérard ALOISIO, indépendant, né à Pétange le 6 avril 1958, demeurant à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé le comparant au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Gérard ALOISIO, indépendant, né à Pétange le 6 avril 1958, demeurant à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le siège social est établi à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.G.Aloisio, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9041. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096183/82.

(110108940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 136.378.660,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

Avec effet au 28 mars 2011, la société Mayflower L.P., associé de la Société, a transféré les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- 3i Buyouts 2010A L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni pour 11.926.138 parts sociales de catégorie B1, 11.926.138 parts sociales de catégorie B2 et 661.743 parts sociales privilégiées;

- 3i Buyouts 2010B L.P., ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, pour 2.035.037 parts sociales de catégorie B1, 2.035.037 parts sociales de catégorie B2 et 112.918 parts sociales privilégiées;

- 3i Buyouts 2010C L.P. ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, pour 3.368.097 parts sociales de catégorie B1, 3.368.097 parts sociales de catégorie B2 et 186.885 parts sociales privilégiées;

- 3i Growth 2010 L.P. ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, pour 10.327.466 parts sociales de catégorie B1, 10.327.465 parts sociales de catégorie B2 et 573.038 parts sociales privilégiées; et

- Growth Co-invest 2010 L.P. ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Royaume-Uni, pour 104.348 parts sociales de catégorie B1 104.348 parts sociales de catégorie B2 et 5.790 parts sociales privilégiées.

Pour extrait conforme et sincère
Herculean CC S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011094527/24.

(110107461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gf & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093326/10.

(110105001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Gf & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093327/10.

(110105002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Gf & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 114.810.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093328/10.

(110105004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.508.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of June.

Before M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

International Mainstream Renewable Power Limited, a foreign limited company, incorporated and existing under Irish law and whose principal place of business is 1st Floor Cedarhurst Building, Arkle Road, Sandyford, Dublin 18, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under the number 461151,

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYSS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Dublin on June 10th, 2011.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state that:

- The “société à responsabilité limitée” Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S. à r. l. (hereinafter referred to as the “Company”) with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 146508, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 26th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated June 30th, 2009, under number 1257. The articles of incorporation have not been amended since.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred shares (12.500) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

- That the appearing party fixes the agenda as follows:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from January 1st, 2011;
2. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company; and
3. Miscellaneous.

B) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented and that the shareholder, present or represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect as from January 1st, 2011.

Second resolution

Pursuant to the previous resolution, the sole shareholder decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L’an deux mille onze, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

INTERNATIONAL MAINSTREAM RENEWABLE POWER LIMITED, société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 1st Floor Cedarhurst Building, Arkle Road, Sandyford, Dublin 18, Irlande inscrite au «Companies Registration Office» en Irlande, sous le numéro 461151,

ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dublin, le 10 juin 2011.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée Luxembourg Mainstream Green River Phase 1 S.à r.l. (ci-après la «Société»), ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 146508, constituée suivant acte reçu en date du 26 mai 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 juin 2009 sous le numéro 1257. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune

- Que la comparante est l'associée unique actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011

2. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société; et

3. Divers.

B) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire, présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

Ensuite l'associé unique, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la mêmes personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2011. LAC/2011/28788. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011088432/125.

(110099126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Krateos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 121.995.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KRATEOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121995 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 22 janvier 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hichem SAMAALI, employé, demeurant à L-6440 Echternach, 27, rue de la Gare.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Karima SAMAALI, employée, demeurant à L-8328 Mamer, 57, rue du Kiem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe;
3. Changement du régime de signature statutaire des administrateurs;
4. Refonte complète des statuts, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle;
5. Révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels, avec décharge;
6. Nomination de Madame Karima SAMAALI, employée, née à Tunis (Tunisie), le 22 juillet 1972, demeurant à L-8328 Mamer, 57 rue du Kiem, aux fonctions d'administrateur unique de la Société et fixation de la durée de son mandat;
7. Nomination de Monsieur Issam SAMAALI, employé, né à Tunis (Tunisie), le 26 mai 1978, demeurant à L-6440 Echternach, 27, rue de la Gare, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société et fixation de la durée de son mandat;
8. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un seul actionnaire ("Associé Unique").

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social de Luxembourg à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe;

- de modifier le régime de signature statutaire actuels des administrateurs et de lui donner en conséquence la teneur comme ci-après reproduite dans l'article 13 des statuts refondus; et

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KRATEOS S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Mondcrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'assemblée révoque Madame Kahrien LERBS et Messieurs Aurélien WIES et Eric FAYS de leurs fonctions d'administrateurs de la Société et leur accordent décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée révoque la société "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l." de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme Madame Karima SAMAALI, préqualifiée, aux fonctions d'administratrice unique de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Sixième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Issam SAMAALI, préqualifié, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. SAMAALI, K. SAMAALI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2011. LAC/2011/29269. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011091885/252.

(110104160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA, Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.563.

Les comptes annuels au 24 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093329/11.

(110104745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Grainger Luxembourg Financing (N°2) SA, Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.563.

Les comptes annuels au 24 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093330/11.

(110104753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Grainger Luxembourg Financing (No3) S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 25.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.584.

Les comptes annuels au 24 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093331/11.

(110104744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Roosevelt USD Asset Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Pour ROOSEVELT USD ASSET SICAV

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur

Référence de publication: 2011099945/16.

(110112798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, (anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR).

Capital social: EUR 1.790.554,08.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.390.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WESTENWIND S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR

Société en Commandite par Actions Sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque

(anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR).

Signature

Référence de publication: 2011099976/16.

(110113588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.
